

le Parlement du Canada sera modifiée et comment le Règlement du Sénat sera rédigé. Le bicaméralisme dans la tradition canadienne que nous voulons établir bénéficierait de l'expérience qui existe ici à propos de la discipline de parti et de la question de savoir s'il est efficace ou non de faire adopter les lois par les deux Chambres du Parlement, en veillant à ce qui est important. Et qu'est-ce qui est important? À mon avis, c'est d'avoir de bonnes lois. C'est l'objectif recherché, le principe étant que deux Chambres devraient pouvoir adopter de meilleures lois qu'une seule Chambre.

L'honorable Jeremiah Grafstein: Honorables sénateurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs après les vacances d'été. Le 4 juillet dernier, Daniel Aaron Grafstein, mon premier petit-fils, est né dans la ville de New-York où ses parents canadiens travaillent actuellement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Grafstein: Alors que nous sommes sur le point de nous laisser emporter par le raz-de-marée de ce très important référendum, je me demande ce que je lui dirai dans deux décennies lorsqu'il atteindra sa majorité. Qu'est-ce que j'ai pensé, qu'est-ce que j'ai conseillé et qu'est-ce que j'ai fait? Et que disons-nous aux Canadiens qui vont s'embarquer dans ce périlleux voyage dans l'inconnu? Il n'y a pas de chemins familiers ni de poteaux indicateurs pour nous guider. Nous entrons maintenant sur un terrain inconnu qui est le gouvernement par référendum, aussi ce n'est pas facile.

J'ai décidé que je commencerai par l'univers que je connais le mieux, celui de l'agglomération torontoise où j'habite et où je travaille et que je représente avec fierté au Sénat. L'agglomération torontoise est un microcosme du nouveau Canada où un tiers des familles parlent une première langue autre que le français et l'anglais, où la majorité anglo-saxonne est devenue en un peu plus d'une décennie une minorité de moins de 25 p. 100 de la population, où la police peut procéder à des arrestations dans plus de 90 langues et peut répondre à des urgences dans plus de 130 langues, et où chaque groupe constitue une société distincte et unique où les différences sont respectées et où chaque groupe distinct est si fier, si fier et si libre qu'il n'a pas besoin de sanction ni de loi pour garantir ou pour promouvoir sa différence aux dépens des autres et où il ne demande que la liberté et le droit de conserver ses différences. Et toutes ces personnes sont fières d'être Canadiennes et d'habiter au Canada.

Comment pouvons-nous informer ces Canadiens? On nous demande d'arranger nos relations au sein du Canada en faisant presque un saut dans l'inconnu parce que nous disposons de si peu de temps et que le Rapport du consensus, l'accord dont nous sommes saisis, sera vraiment si peu débattu avant ce choix démocratique. Et il semble que cet accord, si nous devons croire ce que M. Clark a dit hier, est toujours sujet à des modifications.

Quel est le rôle de la démocratie? C'est de renseigner les citoyens afin de leur permettre de faire des choix éclairés, de réfléchir avant de sauter. Par conséquent, ces observations doivent servir, nécessairement, de mémoire adressé à moi-même puisque nous avons été si peu informés sur les conséquences du contenu de ce rapport ou sur les graves lacunes que reconnaissent même les partisans de celui-ci. Pourtant on

[Le sénateur Kinsella.]

nous demande de faire accepter cette entente aux Canadiens. Il s'agit d'une décision précipitée et chaque fois que cela se produit, il pèse toujours une lourde responsabilité sur ceux qui doivent la faire prendre. Aussi je dis qu'il faut se méfier chaque fois qu'il faut se prononcer à la hâte.

Les dirigeants des gouvernements du Canada et des organisations autochtones ont façonné une entente complexe, mais n'ont pas prévu assez de temps pour qu'on puisse analyser en profondeur les répercussions qu'aura cet accord sur la vie de chacun des Canadiens. Certains principes, comme la taxation et les paiements de transfert sans toutefois de représentation claire ni d'obligation nette de rendre des comptes, le canadienisme de diverses souches, soit des principes dont les Canadiens se sont méfiés par le passé, et à juste titre, seront désormais reconnus dans cette entente. À quel point est-ce difficile de mettre en lumière et de soupeser les répercussions de l'entente sur notre vie et notre avenir?

Par conséquent, je me demande si nous prévoyons dans cette entente l'édification d'une nouvelle et magnifique cathédrale de pierre, aux lignes élancées et pouvant abriter un corps politique florissant pendant des décennies ou plutôt la construction d'un palais de glace, brillant et scintillant au début, mais si fragile qu'il faudra s'empresse de le réfrigérer avant que la lumière et la chaleur ne le fasse fondre?

Ce n'est pas une loi du Parlement qu'on peut facilement modifier à l'avenir. On ne demande pas au Parlement d'examiner l'entente. Tout ce qu'on nous demande maintenant, c'est de poser une question, tandis que le Québec, étape par étape, article par article, tient une audience publique pour examiner cette entente. Toutefois, ce n'est pas ce que le gouvernement fédéral nous a demandé.

La lumière qui émane de cette entente est-elle celle de Kafka, la lumière qui aveugle ou qui entrave la vision de l'homme? Dans le Livre mystique des lumières, il y a des réponses, mais on nous prévient que, pour trouver ces réponses, nous devons soigneusement nous poser les bonnes questions. En un sens, les questions sont plus importantes et plus difficiles que les réponses elles-mêmes. Le courage et la difficulté qu'exige la formulation des questions sont les lumières cachées qui attendent d'être dévoilées. Chaque homme a-t-il des lumières cachées, des ressources cachées d'énergie pour surmonter son mauvais côté? Qu'est-ce qui se cache entre les lignes de cette entente? Quel secret recèlent les questions et les possibilités de réponses qui façonneront le cœur et les aspirations du jeune Canada dans les années à venir?

Alors, honorables sénateurs, je me suis donné une tâche. J'ai tenté de mon mieux d'écarter les émotions, le symbolisme et les subterfuges et de me concentrer sur la question concernant l'entente et sur l'entente elle-même.

On a soulevé des questions pertinentes au sujet de la question référendaire. Est-elle impartiale? Des sondages expérimentés ont laissé entendre qu'il aurait été plus convenable de commencer la question par «Êtes-vous d'accord ou en désaccord?» et que, dans le reste de la question, on aurait dû mentionner l'entente sans utiliser les mots «renouvelée» ou «sur la base de». Ces deux expressions soulèvent des questions. Parle-t-on en réalité d'un fédéralisme renouvelé ou d'une forme modifiée de fédéralisme? L'expression «sur la base de» signifie-t-elle que les gouvernements seront libres